

Atelier de réflexion sur le genre en zone Cémac

Quelle place pour la femme dans le développement de la sous-région ?

Anita J. TSOUMBA
Libreville/Gabon

La question était au cœur des échanges entre les experts des six pays de la sous-région, réunis les 14 et 15 décembre dernier à Libreville.

RÉGLEMENTATION et amélioration des conditions de travail de la femme et des enfants (sécurité, protection, santé), infrastructures et préservation de l'environnement, renforcement de capacités des acteurs et coordination des interventions des femmes : autant des points qui ont constitué, du 14 au 15 décembre 2017 à Libreville, l'épicentre des échanges entre les experts venus des six pays de l'Afrique centrale.

Le thème principal portait sur "la promotion de la participation de la femme au développement en zone Cémac pour l'amélioration de ses conditions de travail et de vie".

Convoquée par la Commission de la Communauté économique des



Photo : AJT

Vue partielle des participants.

Etats de l'Afrique centrale (Cémac), avec l'appui de la coopération allemande, cette rencontre a donné lieu, d'une part, à la présentation des travaux d'harmonisation en matière de genre dans la sous-région et les axes prioritaires de mise en œuvre.

Et, d'autre part, à l'invite à valoriser l'implication de la femme dans le développement de la Cémac. Notamment dans le secteur minier.

Les travaux ont été ouverts jeudi dernier en présence du ministre délégué à la Protection sociale et la

Solidarité nationale, Jonathan Ndoutoume Ngome, qu'accompagnait son collègue en charge de la Décennie de la femme, de l'Égalité des chances et de l'Investissement humain, Clotilde Chantal Mboumba Louey.

Le membre du gouvernement a déclaré à cette occasion: «il s'agit, pour la Cémac, de conduire les six pays membres à adopter les politiques sectorielles dans différents domaines. Notamment en ce qui concerne la gouvernance, aussi bien des ressources extractives que de l'égalité du genre. Parce qu'il ne



Photo : AJT

Officiels et participants posant au terme des travaux.

peut y avoir de gouvernance si (...), on constate que des disparités graves continuent d'être observées entre les hommes et les femmes. Il s'agit donc, sur la base d'une étude réalisée, de développer la politique communautaire.»

Il faut dire que les questions de genre font partie de l'approche globale de la commission de la Cémac sur la gouvernance, et constituent l'une des valeurs fondamentales du programme économique régional. Les échanges de Libreville font d'ailleurs suite à une étude sous-régionale en la matière. Et

dont les résultats ont révélé une "faible considération de l'impact des femmes sur le développement de la sous-région".

Or, « pour un développement harmonieux de nos pays, en l'occurrence du Gabon, on ne peut pas mettre de côté la femme. Pour cela, la rencontre a permis que l'on accorde un regard particulier aux femmes qui travaillent dans le secteur minier, qu'on recense les difficultés auxquelles elles y font face pour rechercher des solutions multiformes. L'objectif recherché est de voir les hommes et les femmes travailler la main

dans la main, pour un développement harmonieux de notre Sous-région» a renchéri Mme Mboumba Louey.

RECOMMANDATIONS* Au terme de deux jours d'échanges, l'atelier a proposé plusieurs recommandations visant à améliorer les conditions de travail et de vie de la femme. Il s'agit, notamment, d'"harmoniser et améliorer les instruments juridiques dans le secteur minier des Etats de la sous-région en y intégrant la dimension genre", "améliorer les politiques publiques sanitaires en prenant en compte le travail des femmes dans les sites miniers".

Les experts estiment également nécessaire de penser à "renforcer les capacités sur la gestion des produits chimiques nuisibles et des déchets". Sans omettre "la construction d'infrastructures sociales de base (centres de santé, écoles, routes)". Nonobstant "la formation des femmes aux bonnes pratiques de l'exploitation artisanale pour éviter les risques".

TOYOTA
QUALITÉ SUPÉRIEURE

YARIS

POUR UN NOËL INOUBLIABLE

à partir de

11 900 000*

F.cfa ttc

au lieu de 14 500 000 F.cfa ttc

GARANTEE

3

ANS

OU 100 000 KM

*Offre valable du 1^{er} au 31 décembre 2017

TOYOTA GABON est représenté à Port Gentil et Franceville par GESPARC.

* TROIS ANS ou 100 000 km, le premier atteint, pour tout véhicule entretenu par TOYOTA GABON.

TOYOTA GABON

BP 31 LIBREVILLE - T : (241) 01 79 26 85 / 01 79 26 90 / 01 79 27 85
email : toyota.gabon@groupe-sogafric.com - www.toyotagabon.com

Nous construisons l'avenir

